



**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD**

Le 14 décembre 2024

PRÉSENCES :	Étienne Alary, président et président du conseil catholique Ismail Osman-Hachi, vice-président Michel Fournier, conseiller catholique Jean-Daniel Tremblay, conseiller Tanya Saumure, conseillère
	Robert Lessard, directeur général Andrée Nobert-Bennett, directrice générale adjointe Éric Dion, directeur général adjoint Marc Labonté, trésorier Laura Devaney, directrice des affaires corporatives Marielle Perich, directrice des affaires corporatives par intérim
ABSENCE :	Giscard Kodiane, vice-président conseil du conseil catholique

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conseiller scolaire ne déclare un conflit d'intérêts.

NOMINATION D'UNE DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES DU CONSEIL ÉLU
ET UNE DIRECTION DU SCRUTIN

- | | | |
|----------|---|---------|
| 47-24-25 | Tanya Saumure propose que le Conseil élu nomme de Mme Marielle Perich à titre de directrice du scrutin pour les élections scolaires de l'année 2025. | ADOPTÉE |
| 48-24-25 | Ismail Osman-Hachi propose que le Conseil élu entérine la nomination de Mme Marielle Perich à titre de secrétaire corporative du Conseil scolaire Centre-Nord à partir du 1er février 2025, et ce jusqu'au 8 décembre 2025. | ADOPTÉE |



Réunion extraordinaire

Le 14 décembre 2024

DÉCLARATION D'UN SITE SCOLAIRE EN SURPLUS

- 49-24-25 Jean-Daniel Tremblay propose que le Conseil déclare 0.7214 hectares (77,650.85 pieds carrés) de terrain en surplus à ses besoins du site de l'école Gabrielle-Roy dans le but d'obtenir en échange pour la même superficie de la Ville d'Edmonton de la parcelle adjacente pour permettre la construction des nouvelles écoles Gabrielle-Roy et Michaëlle-Jean.
- ADOPTÉE

VENTE D'UN TERRAIN

- 50-24-25 Ismail Osman-Hachi propose que le Conseil élu donne le mandat au directeur général d'offrir le lot 23A à l'ACFA Centralta pour le cout de subdivision une fois terminé.
- ADOPTÉE
- 51-24-25 Michel Fournier propose que le Conseil élu donne le mandat au directeur général de mettre en vente le lot 23B à sa juste valeur marchande une fois la subdivision terminée.
- ADOPTÉE

RÈGLEMENT 2024-01

- 52-24-25 Tanya Saumure propose que le Conseil élu adopte le Règlement No. 2024-01 – Un règlement confirmant les subdivisions électorales et leurs limites pour l'élection des conseillers scolaires en première lecture.
- ADOTPÉE
- 53-24-25 Jean-Daniel Tremblay propose que le Conseil élu adopte le Règlement No. 2024-01 – Un règlement confirmant les subdivisions électorales et leurs limites pour l'élection des conseillers scolaires en deuxième lecture.
- ADOPTÉE
- 54-24-25 Jean-Daniel Tremblay propose que le Conseil élu donne son consentement unanime de passer à la troisième lecture du Règlement No. 2024-01 - Un règlement confirmant les subdivisions électorales et leurs limites pour l'élection des conseillers scolaires.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Réunion extraordinaire

Le 14 décembre 2024

55-24-25 Ismail Osman-Hachi propose que le Conseil élu adopte le Règlement No. 2024-01 – Un règlement confirmant les subdivisions électorales et leurs limites pour l'élection des conseillers scolaires en troisième lecture.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 15h01 à l'épuisement des points à l'ordre du jour.

Président

Directrice des affaires corporatives